

QUEL EST L'AVENIR DU CANAL DE ZOGONA ?

Par Yda Alexis NAGALO

La construction du canal de Zogona construit en 2001 a été perçue comme un vrai soulagement pour de nombreuses populations jouxtant ce gros trou béant de l'époque qui s'agrandissait sous l'effet de la violence des eaux de pluie. En effet, du quartier Kalgondé, en passant par les 1200 logements jusqu'à l'Université de Ouagadougou, la métamorphose qu'avait subi le canal était remarquable, tableaux d'études, aires de repos et de jeux se rencontraient de part et d'autre du canal aménagé sur une longueur de 4 km. Ce fut l'un des cinq canaux réalisés dans la ville de Ouagadougou en vue d'évacuer les eaux usées via le parc urbain Bangre Wéogo qui sert lieu d'exécutoire.

Malheureusement ce gros investissement de plus de quatre (4) milliards de FCFA ne semble pas résister à l'épreuve du temps : quatorze ans (14) ans après, le canal est dans un état de délabrement avancé.

Des constats alarmants

Faites une visite expresse le long de ce canal et vous ferrez le constats suivant : De part et d'autre, les dalles se sont affaissées, des déchets solides encombrants, les amas de sable et de boue ont envahit le canal favorisant ainsi le développement de plantes aquatiques et l'apparition de petites marres polluées.

Même si cette situation de détérioration du canal est imputable à la forte pluie du 1er septembre 2009, il n'en demeure pas moins que le défaut de surveillance, de contrôle et d'entretien continu de cet ouvrage constituent aussi une des principales causes de sa détérioration.

En choisissant de construire des canaux à ciel ouvert probablement à cause de leur coût accessible, les décideurs ne se doutaient probablement pas qu'ils accentuaient les risques d'incivisme. Certains riverains ne se sont pas fait prier pour déverser leurs déchets dans le canal et poussant même l'outrecuidance à y déverser leurs eaux usées domestiques dans ce canal supposé drainer les eaux de pluie.

On peut également douter de la qualité des travaux de construction de ce canal censée durer des dizaines d'années. un tel ouvrage devrait durer au moins une trentaine d'années. Peut-on, raisonnablement, arguer que l'inondation du 1er septembre 2009 à

dédouaner l'entreprise et l'Etat ? N'y-a-t-il pas en matière de construction d'ouvrage public, eu égard à l'intérêt général, une obligation de réaliser des ouvrages robustes, adaptés à toute sorte d'intempéries et de catastrophes ? A quelles conditions et selon quelles modalités procèdent-on à la réception des biens de l'Etat ?

Des risques potentiels et redoutés

Le canal constitue présente actuellement des risques d'ordre sanitaire et environnemental. La stagnation des eaux domestiques dans le canal fait subir aux populations riveraines, notamment celles du 1200 logements et aux étudiants de l'Université de Ouagadougou les affres des odeurs fétides et les expose à des maladies diverses. N'est-ce pas aux abords de ce canal que le restaurant universitaire sert fièrement ses repas aux étudiants avec dans l'air des odeurs semblables aux toilettes publiques d'un « yaar » (*marché en langue mooré*) ?

Il est aussi à redouter que la pollution ne vienne aggraver l'équilibre de l'écosystème des êtres vivants logés dans le parc urbain Bangre-Weogo. Une partie des ressources en eau du parc sont alimentées par les eaux du canal du Zogona . Si rien n'est fait, il est inéluctable que dans quelques années, la variété des ressources fauniques sauvages, de ce poumon de Ouagadougou, ne sera plus qu'un souvenir. En effet, tant que l'on ne pensera pas l'évacuation des eaux usées dans une vision globale, les risques d'échec de la politique d'assainissement feront partie de nos problèmes dans cette ville. On voit bien qu'entre la fin du canal de Zogona et le début du parc, il n'existe pas un affinement permettant une continuité sans obstacle des eaux de ruissellement. La stagnation des eaux à l'entrée du parc urbain risque de provoquer en période de pluie des possibilités accrues d'inondation.

Face à ce constat et aux conséquences dommageables pour notre environnement et nos vies, que devons-nous faire ? Faut-il simplement, comme le souhaite certain, espérer que nos dirigeants politiques actuels CDP dégagent pour voir la ville connaître un vrai assainissement ? Quels sont les rôles de nos autorités centrales et locales face à ces périls ?

Une brève réflexion s'impose...

Je ne discuterai pas dans cette partie de voies d'issue déjà connues par nos autorités centrales et communales concernant l'état du canal. Je souhaite dire un mot sur notre responsabilité.

Il me semble important que la responsabilité de la société civile actuelle doit être de déclencher le principe de la redevabilité des acteurs publiques dans la gestion des affaires de la collectivité. Nous devons être capables d'évaluer la confiance conférer à un acteur politique, notamment communal, à partir des résultats et des perspectives envisagées. Nous devons savoir que chaque personne détient par devers lui un pouvoir de sanction qu'il peut mettre en œuvre librement. Cette conscience politique doit être

profondément ancrée dans la mentalité de chacun d'entre nous si nous voulons contraindre nos élus locaux à s'investir dans ce qui est prioritaire pour les populations locales. Le changement ne se décrète pas, il se construit. En construisant des réseaux informatifs, participatifs et inclusifs nous garantissons que plus que jamais le dirigeant local ne devra plus, uniquement savoir parler mais il doit savoir faire.

En conséquence, il faut prendre activement part à la gestion des affaires locales. Notre responsabilité, c'est de nous informer et de participer à la gestion du projet de développement de la ville. Savez-vous que dans le cadre du drainage des eaux de pluie à Ouagadougou, il existe, depuis 1999, un schéma directeur de ruissellement pluvial qui est complété par un plan de drainage des eaux pluviales ? Moi non plus, je ne le savais avant d'entreprendre d'écrire cet article. Bien ! Il nous appartient de mieux nous informer, de discuter et d'envisager par un dialogue constructif les conditions de bâtir une ville durable et vivable.

Il est temps que nous sortions de notre mutisme, de notre intellectualisme évasif et de notre radicalisme politique improductif. Aucun dirigeant politique n'échappera aux défis de gestion des villes fusse-t-il issus des partis politiques les plus adulés du moment. En apprenant à connaître les défis de la ville, les moyens d'y faire face, nous développons par la même occasion les compétences d'évaluer objectivement nos leaders et de leur imputer la sanction qui sied. Car comme le dit Antoine de Saint-Exupéry, « être homme, c'est précisément être responsable. C'est sentir, en posant sa pierre, que l'on contribue à bâtir le monde ».

Yda Alexis NAGALO
Membre du Cadre d'action des juristes de l'environnement / Burkina Faso
(CAJE/BF)
nagalose@yahoo.fr ou cajeburkina@yahoo.fr

© Avril 2014